

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Domaine départemental de l'Etang des Aulnes - Etude sur la qualité des eaux et habitats offerts à l'ichtyofaune - Place du Silure Glane dans le réseau trophique de l'Etang des Aulnes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de collaboration relative à la qualité des eaux et habitats offerts à l'ichtyofaune et la place du silure glane dans le réseau trophique de l'étang des Aulnes, jointe au rapport et tout acte afférent, avec l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture,
- d'autoriser le versement de la participation du Département selon le calendrier présenté dans le rapport.

La dépense estimée à 242 883 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée